

# PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ 2026

**JE PARTICIPE !**  
DU 10 AU 24 JUIN\*

\* La période de souscription au Maroc démarre le lendemain du visa de l'AMMC.



L'ORÉAL



[invest.loreal.com](https://invest.loreal.com)

# SOMMAIRE

---

**3** LE MESSAGE  
DE NICOLAS HIERONIMUS

---

**4** LA BEAUTÉ,  
UNE VALEUR D'AVENIR

---

**5** LE PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ  
L'ORÉAL

---

**8** LES CONDITIONS  
DE SOUSCRIPTION

---

**11** LE CALENDRIER  
DE L'OFFRE

# EDITO



Chers L'Oréaliens,

L'Oréal est une aventure collective dont le succès repose sur l'engagement sans faille de ses équipes, et vous démontrez jour après jour combien cet engagement nous distingue et nous rend plus fort.

C'est pourquoi, toujours plus soucieux de partager la réussite avec vous, nous avons, depuis 2018, souhaité vous associer plus étroitement à la stratégie et l'avenir de l'entreprise en mettant en place un plan d'actionnariat salarié désormais reconduit d'année en année.

Ce plan déployé mondialement<sup>1</sup> suscite depuis ses débuts une grande adhésion et vous êtes aujourd'hui 45 000, soit un collaborateur sur deux, actionnaire de manière directe ou indirecte de votre entreprise ce qui témoigne de votre confiance dans l'avenir de L'Oréal et je vous en suis très reconnaissant.

Cette édition 2026 de notre plan d'actionnariat salarié qui débutera en juin 2026 permettra à nouveau à chaque collaborateur éligible de souscrire à ce plan d'actionnariat à des conditions privilégiées.

Je vous laisse découvrir les modalités de cette nouvelle opération qui, je l'espère, rencontrera encore un vif engouement.

Je vous remercie de votre fidélité et vous assure de mon engagement à faire de L'Oréal une entreprise prospère qui, avec et grâce à vous, crée la beauté qui fait avancer le monde.

**NICOLAS HIERONIMUS**  
Directeur Général

<sup>1</sup> Sous réserve de faisabilité locale.

# LA BEAUTÉ, UNE VALEUR D'AVENIR

Le plan d'actionnariat salarié permet aux salariés d'investir en actions L'Oréal par l'intermédiaire de notre fonds commun de placement d'entreprise (FCPE). Nous vous invitons à prendre connaissance de certains indicateurs clés relatifs à l'action L'Oréal avant de découvrir l'offre qui vous est proposée.

## DIVIDENDE MAJORÉ (EN EUROS)

2025 7,92

2024 7,70

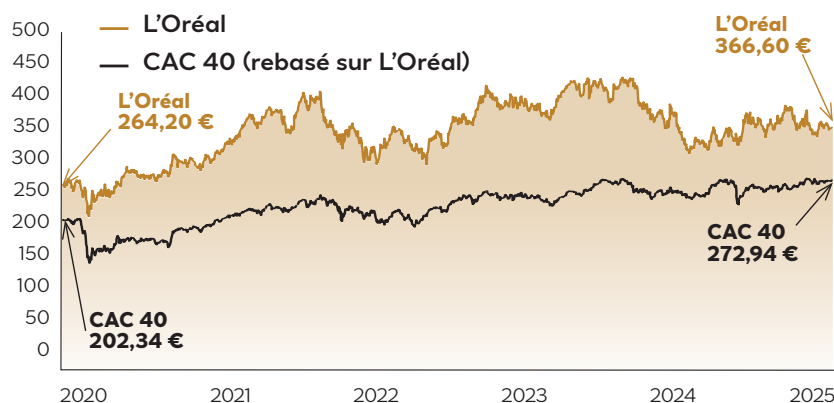
2023 7,26

2022 6,60

2021 5,28

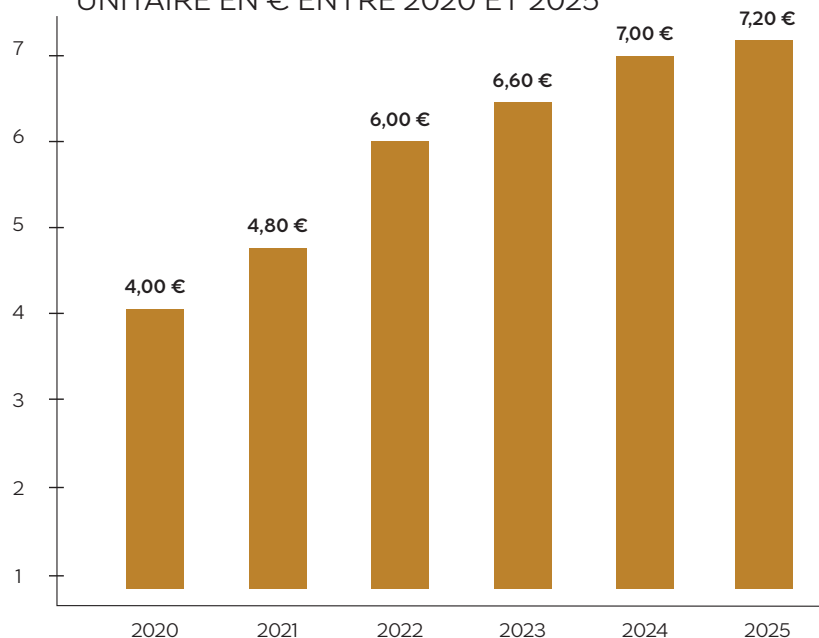
2020 4,40

## ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION L'ORÉAL EN € ENTRE 2020 ET 2025 (31/12/2025)



Source : Thomson Reuters Datastream

## ÉVOLUTION DU MONTANT DU DIVIDENDE UNITAIRE EN € ENTRE 2020 ET 2025



Le dividende est une partie du bénéfice net du Groupe qui, sur décision de l'Assemblée Générale, est distribuée aux actionnaires. Les dividendes passés ne préjugent pas des dividendes futurs.

**Avertissement :** les performances passées ne présagent pas des performances futures.

L'Oréal publie périodiquement des documents d'information, notamment de nature financière, sur son site internet ([loreal-finance.com](http://loreal-finance.com)). Vous êtes invité(e) à consulter ces documents, notamment le dernier Document d'Enregistrement Universel publié, qui contiennent des informations importantes relatives, entre autres, à l'activité de la société, sa stratégie et ses objectifs, aux facteurs de risques inhérents à la société et à son activité, ainsi qu'à ses résultats financiers.

# PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ L'ORÉAL



## UN PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ ANNUALISÉ<sup>2</sup>

Le Groupe a l'intention de vous offrir tous les ans, l'opportunité de participer à son plan d'actionnariat.

Vous proposer chaque année, d'investir en actions L'Oréal, via le FCPE répond à une volonté forte de démocratiser encore plus l'actionnariat salarié dans le Groupe et de vous permettre ainsi d'investir à votre rythme.



EN PARTICIPANT AU PLAN, **VOUS BÉNÉFICIEZ DE PLUSIEURS AVANTAGES**

### UNE DÉCOTE DE 20 %

En tant que salarié, le prix de souscription dont vous bénéficiez dans le cadre du Plan comporte une réduction de 20 %. C'est ce que l'on appelle la décote.

Le prix de souscription d'une action L'Oréal sera fixé le 5 juin 2026 et sera égal au prix de référence diminué de la décote de 20 %. Le prix de référence est la moyenne des cours d'ouverture de bourse de l'action L'Oréal relevés entre le 8 mai et le 4 juin 2026 (inclus).

## QUI PEUT PARTICIPER ?

Tous les salariés ayant 12 mois d'ancienneté, consécutifs ou non, dans une société du Groupe L'Oréal adhérente au Plan International d'Actionnariat Salarié (PIAS) au 24 juin 2026 et étant toujours présents le 24 juin 2026.



UN SIMULATEUR est à votre disposition sur [invest.loreal.com](https://invest.loreal.com)



### UN ABONDEMENT POUVANT ATTEINDRE 3 ACTIONS

L'Oréal complète votre apport personnel d'un abondement pouvant atteindre 3 actions.

Les actions offertes au titre de l'abondement vous seront livrées à la fin de la période de blocage, aux alentours du 31 juillet 2031. Ces actions gratuites vous seront livrées sous réserve que vous soyez salarié du Groupe L'Oréal à cette date (sauf exceptions mentionnées dans le « Supplément Local »).

<sup>2</sup> Les offres d'actionnariat futures seront soumises notamment à l'approbation préalable des actionnaires de la société et de son conseil d'administration, à l'autorisation des autorités concernées, notamment l'Autorité des Marchés Financiers en France, à la réalisation des démarches requises auprès des représentants du personnel ainsi qu'aux conditions de marché et à la conjoncture. Il est précisé que les conditions proposées pourraient varier d'année en année.

## LA RÈGLE DE L'ABONDEMENT

Pour une souscription en 2026 de	+	Vous recevrez en 2031 au titre de l'abondement versé par L'Oréal	=	Montant total de l'investissement 2031
1 action		1 action		2 actions
2 actions		1 action		3 actions
3 actions		2 actions		5 actions
4 actions		2 actions		6 actions
5 actions		2 actions		7 actions
6 actions et au-delà		3 actions		9 actions et au-delà



Pour 6 actions achetées et au-delà, vous recevrez au titre de l'abondement le maximum prévu de 3 actions en 2031.



VOUS SOUSCRIVEZ<sup>3</sup>  
3 ACTIONS EN 2026



VOUS RECEVEZ 2 ACTIONS  
ABONDÉES PAR L'ORÉAL  
EN 2031



L'INVESTISSEMENT  
TOTAL S'ÉLÈVE À  
5 ACTIONS EN 2031

Dans cette hypothèse, avec un prix de référence de l'action L'Oréal à 370 €, le prix de souscription d'1 action serait de 370 € - la décote de 20 % = 296 € soit un paiement de 888 € pour 3 actions L'Oréal.

VOTRE SOUSCRIPTION  
EN 2025  
3 X 296 € = 888 €



L'ORÉAL VOUS OFFRE  
AU TITRE DE L'ABONDEMENT  
EN 2030  
2 X 370 € = 740 €



MONTANT DE  
L'INVESTISSEMENT  
EN 2031

Si l'on suppose que le cours de l'action L'Oréal est à nouveau de 370 € le 31 juillet 2031, la valeur de votre investissement en 2031 serait de 1 850 €.

<sup>3</sup>Via le FCPE.



UN SIMULATEUR est à votre disposition sur [invest.loreal.com](https://invest.loreal.com)



### LE BÉNÉFICE DES DIVIDENDES ÉVENTUELS

Le dividende éventuel versé par L'Oréal sera automatiquement réinvesti dans le FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » en augmentant ainsi le nombre de parts que vous détenez. Après deux années de détention des actions, vous bénéficierez, à travers le FCPE, du dividende majoré de 10 %.



### DES FACILITÉS DE PAIEMENT POUR FINANCER VOTRE SOUSCRIPTION

Les modalités de paiement proposées dans votre pays figurent dans le supplément local téléchargeable sur [invest.loreal.com](https://invest.loreal.com).



### LES DROITS DE VOTE ATTACHÉS À VOS ACTIONS

Les droits de vote attachés à vos actions seront exercés lors de l'Assemblée Générale par le Président du Conseil de surveillance du FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » suite à la délibération des membres élus représentant les salariés porteurs de parts.



### LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TENUE DE COMPTE

Les frais de tenue de compte sont pris en charge par L'Oréal. Les frais de gestion financière sont à la charge du fonds. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement du fonds.

# LES MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

## COMBIEN INVESTIR ?



MINIMUM :  
1 ACTION L'ORÉAL



MAXIMUM :  
20 ACTIONS L'ORÉAL

Ce nombre pourra être réduit  
en cas de sursouscription.

Dans la limite du plus petit des deux montants suivants :

- 25 % de votre rémunération annuelle brute versée (ou estimée) par votre employeur en 2026<sup>4</sup> (abondement non inclus) ; et
- 10 % de votre rémunération annuelle versée par votre employeur en 2025 nette de l'impôt sur le revenu, des prélèvements au titre de la prévoyance sociale et de tout autre montant à votre charge, et ce dans le respect de l'Instruction Générale des Opérations de Change en date du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (abondement non inclus).

**Vous pouvez modifier votre souscription jusqu'au dernier jour de souscription soit jusqu'au 24 juin 2026 (23h59, heure de Paris). Au terme de la période de souscription, vos choix seront définitifs et ne pourront pas être modifiés.**



## COMMENT SOUSCRIRE ?

1

CONNECTEZ-VOUS AU SITE  
INVEST.LOREAL.COM

2

CLIQUEZ SUR LE BOUTON  
« SOUSCRIRE »

3

IDENTIFIEZ-VOUS GRÂCE À VOS  
IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE QUI  
VOUS ONT ÉTÉ ENVOYÉS

4

REMPLEZZEZ L'ÉCRAN  
DE SOUSCRIPTION

5

N'OUBLIEZ PAS DE VALIDER  
VOTRE SOUSCRIPTION

Un seul ordre de souscription  
est autorisé par salarié.

<sup>4</sup> La rémunération annuelle brute comprend votre rémunération fixe, variable, et l'ensemble des primes reçues ou à recevoir au cours de l'année.

## UN INVESTISSEMENT EN ACTIONS L'ORÉAL, VIA LE FCPE, DANS LE CADRE DU PLAN INTERNATIONAL D'ACTIONNARIAT SALARIÉ (PIAS)

- Dans le cadre du Plan d'Actionnariat Salarié de L'Oréal, les actions sont détenues via le Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « L'Oréal Employee Share Plan Relais 2026 ».
- Ce fonds relais a pour objet de recueillir les souscriptions des salariés et a vocation à fusionner à l'issue de l'augmentation de capital avec le FCPE « L'Oréal Employee Share Plan »<sup>5</sup>. Suite à la fusion de ces deux fonds, vous détiendrez des parts du FCPE « L'Oréal Employee Share Plan ».
- Le FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » est un support de placement collectif réservé aux salariés du Groupe qui souhaitent investir en actions L'Oréal. Chaque salarié recevra un nombre de parts du FCPE proportionnel à son investissement.
- Un Conseil de surveillance composé de salariés élus parmi les porteurs de parts et de représentants de L'Oréal est chargé de l'examen de la gestion de ce FCPE<sup>6</sup>.

## VOTRE INVESTISSEMENT EST SOUMIS À L'ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

- Votre investissement suit le cours de l'action L'Oréal à la hausse comme à la baisse. Il comporte donc un risque de perte en capital.
- Par conséquent, en fonction du cours de l'action, la valeur de vos avoirs à la sortie pourrait être inférieure à votre investissement initial.
- Compte tenu de la concentration des risques sur les titres d'une seule entreprise dans le Fonds relais « L'Oréal Employee Share Plan 2026 » et le fonds « L'Oréal Employee Share Plan », il vous est recommandé d'évaluer le besoin de diversifier votre épargne pour répartir les risques. Veuillez- vous référer au règlement du FCPE pour plus d'informations sur les risques associés.

### À noter pour les pays hors zone Euro :

**L'action L'Oréal étant cotée en euro à la bourse de Paris, pendant la durée de votre placement, la valeur de votre investissement variera selon les fluctuations du taux de change entre l'euro et votre devise. Ainsi, si l'euro s'apprécie par rapport à votre devise, la valeur des actions exprimée dans votre devise augmentera. Inversement, si l'euro se déprécie par rapport à votre devise, la valeur des actions exprimée dans votre devise diminuera.**



<sup>5</sup> Le fonds relais fusionnera avec le FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » après autorisation du conseil de surveillance et agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Le FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » est investi en actions L'Oréal. En conséquence, il est recommandé aux souscripteurs d'évaluer la nécessité de diversifier leur épargne. Il est impératif de prendre connaissance du Document d'Informations Clés (« DIC ») du FCPE « L'Oréal Employee Share Plan ».

<sup>6</sup> Voir le règlement du FCPE.



## VOTRE INVESTISSEMENT EST BLOQUÉ 5 ANS SAUF CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ

- Votre investissement est bloqué jusqu'au 31 juillet 2031 inclus sauf cas de déblocage anticipé autorisé (ceux-ci sont mentionnés dans le document « Supplément Local »).
- Les actions offertes au titre de l'abondement vous seront versées à la fin de la période de blocage, aux alentours du 31 juillet 2031, sous réserve que vous soyez salarié du Groupe L'Oréal à cette date (sauf exceptions mentionnées dans le « Supplément Local »).

**Au terme des 5 ans de blocage, vous pourrez :**

1. **Conserver** vos avoirs dans le FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » aussi longtemps que vous le souhaitez.
2. **Demander le remboursement total ou partiel de vos avoirs.**

## QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE SURSOUSCRIPTION ?

Si le total des actions demandées est supérieur au nombre d'actions proposé dans le cadre du plan d'actionnariat salarié, les souscriptions les plus élevées (abondement compris) seront réduites jusqu'à atteindre l'enveloppe de titres dédiée à l'opération.

En cas de sursouscription, vous serez informé du montant de votre souscription définitive après application de la réduction.

Cette opération sera préalable à l'attribution définitive et au paiement des actions.

## INVESTIR EN ACTIONS L'ORÉAL EST UNE DÉCISION PERSONNELLE

**Avant de décider d'investir dans ce Plan, nous vous invitons à consulter les derniers rapports annuels et semestriels du Groupe L'Oréal. Ils sont disponibles notamment sur le site internet [loreal-finance.com](http://loreal-finance.com).**

**Ces documents contiennent des informations importantes concernant le Groupe, sa stratégie, sa performance et sa situation financière.**

**Les informations contenues dans cette brochure vous sont données à titre informatif et ne constituent pas un conseil de nature financière ou un conseil d'investissement de la part de L'Oréal. Votre décision de participer à l'opération est libre et strictement personnelle.**

**Une telle réduction pourrait éventuellement concerner les tranches abondées de votre investissement.**

# LE CALENDRIER DE L'OFFRE

## FIXATION DU PRIX DE SOUSCRIPTION



# 5

JUIN 2026

Le prix et le taux de change pour les pays hors zone euro vous seront communiqués sur le site **invest.loreal.com**, par e-mail et par voie d'affichage. Inscrivez-vous dès maintenant dans le module « Alertes e-mail » prévu sur **invest.loreal.com** pour le recevoir par e-mail.

## PÉRIODE DE SOUSCRIPTION

Durant cette période, vous pourrez effectuer votre souscription sur le site **invest.loreal.com** en cliquant sur « Souscrire ».

# 10-24



JUIN 2026  
(23H59 - HEURE DE PARIS)

## AUGMENTATION DE CAPITAL ET LIVRAISON DES ACTIONS



# 30

JUILLET 2026

Vous pourrez visualiser vos avoirs après la date d'augmentation de capital, soit après le 30 juillet 2026 sur le site de votre teneur de compte.

## DATE DE DISPONIBILITÉ DES AVOIRS (APRÈS UNE PÉRIODE DE BLOCAGE DE 5 ANS)

À cette date, vous aurez le choix entre :

- Conserver vos avoirs dans le FCPE « L'Oréal Employee Share Plan »,  
OU
- Demander le remboursement total ou partiel de vos avoirs.

# 31



JUILLET 2031

## LIVRAISON DES ACTIONS GRATUITES

AUX ALENTOURS DU



# 31

JUILLET 2031

Sous réserve que vous soyez salarié du Groupe L'Oréal à cette date (sauf exceptions mentionnées dans le « Supplément Local »).

\* La période de souscription au Maroc démarre le lendemain du visa de l'AMMC.

Avertissement « U.S. Person » : Le FCPE proposé dans le Plan n'est pas ouvert à la souscription pour les US Persons (de plus amples informations à propos de cette restriction sont disponibles dans le règlement du Fonds ainsi que sur le site web de la société de gestion : amundi.com).

En raison des sanctions actuellement imposées par l'Union Européenne, cette offre n'est pas ouverte aux citoyens ou aux résidents de la Russie n'ayant pas un titre de séjour ou la nationalité d'un pays de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou de Suisse, ou aux citoyens ou aux résidents de la Biélorussie n'ayant pas un titre de séjour ou la nationalité d'un pays de l'Union Européenne.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au règlement et au document d'informations clés du FCPE « L'Oréal Employee Share Plan ».

Pour le cas spécifique du Maroc, l'avertissement ci-dessus est complété comme suit :  
L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en instruments financiers comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur. Le souscripteur reconnaît avoir lu le prospectus relatif à l'opération visée par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux et déclare adhérer à l'ensemble des règles et conditions de l'offre qui y sont présentées.  
Le prospectus visé par l'AMMC est disponible sans frais au siège social de votre employeur ainsi que sur le site de l'AMMC ([www.ammc.ma](http://www.ammc.ma)) et sur le site de l'émetteur (LOREAL) au lien suivant : [invest.loreal.com](http://invest.loreal.com).

IK ZEG JA! IK DOE MEE! Я КАЖУ ТАК! MÓWIĘ TAK! 算我一份!  
КАЗВАМ ДА! PRISTAJEM! JEG SIGER JA! ΛΕΩ ΝΑΙ! REČEM DA!  
MA ÜTLEN JAH! **I'M IN!** मुझे इसमें शामिल करें! JA SAM ZA! IO DICO SÌ!  
EU DIGO SIM! BEN DE VARIM! SANON KYLLÄ! LIBATKAN SAYA!  
JÁ ŘÍKÁM ANO! 算上我! ฉันตอบตกลง! EU SPUN DA! SAYA IKUT!  
A VÁLASZOM IGEN! 私も参加します! ICH BIN DABEI! 저도 함께 합니다!  
HOVORÍM ÁNO! NASEMA NDIYO! **JE PARTICIPE!** JA TAKK!  
Я ГОВОРЮ «ДА»! יל םיאתמ הז! יו DIGO SÍ! SAKAU JAM TAIP!

L'ORÉAL